

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 8 juin 2020

### Coronavirus COVID-19 à La Réunion : 1 nouveau cas confirmé

La préfecture et l'Agence Régionale de Santé confirment un nouveau cas de coronavirus COVID-19 à La Réunion ce lundi 8 juin à 15h00, soit un **total de 481 cas** depuis l'apparition du premier cas le 11 mars 2020. **Le nouveau cas de ce jour est importé.**

Compte tenu des 447 guérisons prononcées, **34 infections au coronavirus COVID-19 sont encore en cours** à ce jour.

#### SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE AU 8 juin 2020

**481 cas ont été investigués** à cette heure par l'ARS, Santé publique France et l'Assurance Maladie, dont 71% sont des cas importés.

##### • Bilan des cas investigués :

	Cas cumulés	Variation par rapport à J-1
<b>Cas importés</b> (personnes qui ont contracté la maladie en dehors du territoire)	344	+1
<i>Dont cas issus d'une évacuation sanitaire au titre de la solidarité régionale</i>	23	0
<b>Cas autochtones secondaires</b> (personnes ayant un lien direct avec des cas importés)	73	0
<b>Cas autochtones</b> (personnes ayant un lien indirect ou n'ayant aucun lien avec un cas importé)	64	0
<b>Nombre total de cas investigués</b>	481	+1

##### • Situation sanitaire :

	Cas cumulés	Variation par rapport à J-1
<b>Cas hospitalisés hors service de réanimation</b>	16	0
<i>Dont cas issus d'une évacuation sanitaire au titre de la solidarité régionale</i>	12	0
<b>Cas hospitalisés en service de réanimation</b>	4	0
<i>Dont cas issus d'une évacuation sanitaire au titre de la solidarité régionale</i>	4	0

**Contact presse**  
**Service régional de la communication interministérielle**

Téléphone : 0262 40 77 77–  
Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet974  
Facebook : @Prefet974

- **Contact-tracing : plus de 3700 personnes appelées individuellement et suivies**

Le « contact-tracing » est un dispositif qui a pour objectif d'identifier et de rappeler toutes les personnes ayant été en contact proche avec un cas confirmé de Coronavirus pendant sa période de contagiosité (on parle de «sujets contacts» ou de «contacts»).

Ces personnes font l'objet d'une enquête téléphonique au cours de laquelle est évalué leur état de santé et leur est précisé l'importance de :

- **respecter un isolement strict (quatorzaine)**
- **surveiller quotidiennement leur état de santé**
- **appeler immédiatement le 15** ou son médecin traitant en cas d'apparition de symptômes
- **porter un masque** en cas de contact en face à face avec d'autres personnes

Le dispositif de contact-tracing a été réorganisé récemment dans le but de toucher le plus grand nombre de personnes possible. Il repose désormais sur **3 niveaux différents et complémentaires**, assurés par :

- **le médecin traitant au premier niveau** : identification de l'entourage familial le plus proche,
- **l'Assurance maladie au second niveau** : identification milieu professionnel, amical ...
- **l'ARS au troisième niveau** : investigations des situations complexes et des cas regroupés en collectivités pour repérer précocement et limiter la formation de cluster).

## RECOMMANDATIONS A SUIVRE

- **Se protéger avec les gestes barrières**

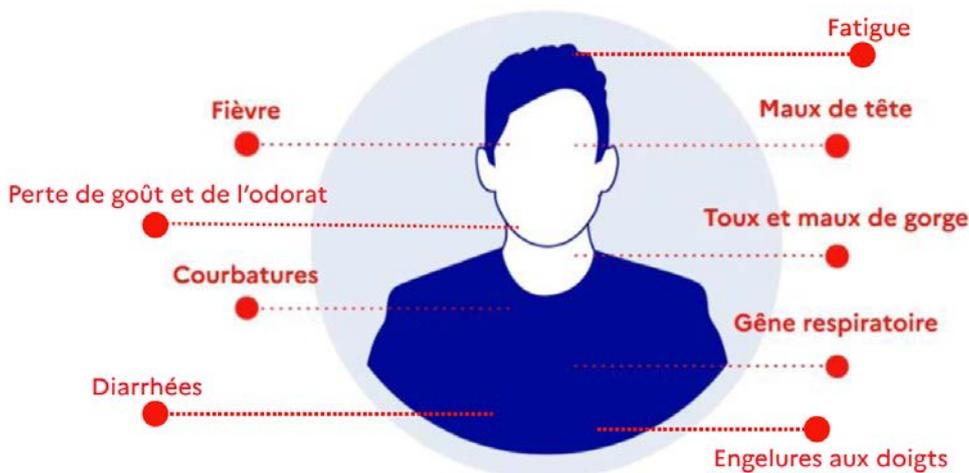


Contact presse  
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–  
Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet974  
Facebook : @Prefet974

- Si vous des difficultés respiratoires et signes d'étouffement : appeler le 15 sans délai
- Appeler immédiatement un médecin dès l'apparition des symptômes (pour un rendez-vous ou une téléconsultation) pour vous faire prescrire un test virologique.
- Prendre rendez-vous rapidement dans le centre de dépistage le plus proche de chez vous. Vous trouverez sur le site de l'ARS une carte indiquant tous les lieux de prélèvement à La Réunion, ainsi que les horaires et les coordonnées du laboratoire. Le test doit impérativement être pratiqué dans les 24 heures après la prescription médicale et le résultat rendu sous 24 heures. Dans l'attente du résultat, restez confiné et évitez tout contact, pour ne pas contaminer votre entourage.

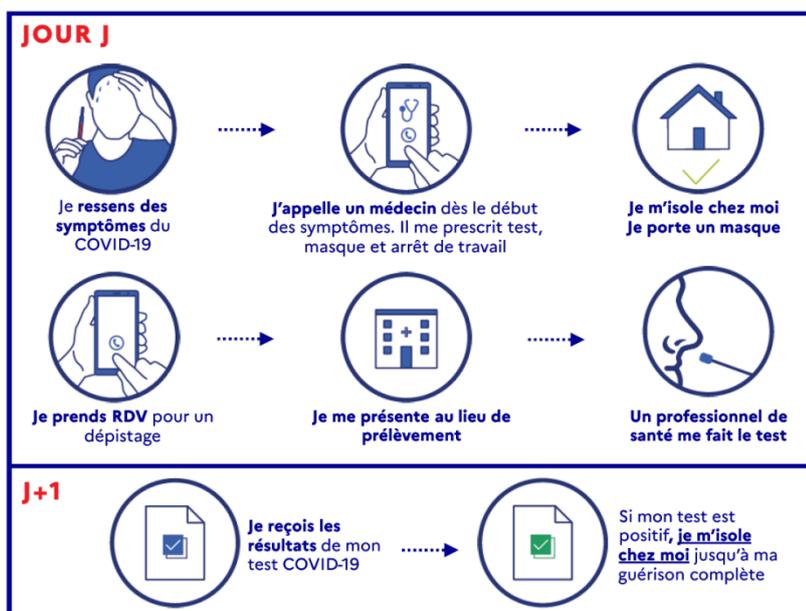
## SYMPTÔMES



Durée d'incubation :  
3 à 5 jours en moyenne et jusqu'à 14 jours

## SI J'AI DES SYMPTÔMES

Résultat du test  
**48H**  
après les 1ers symptômes



Contact presse  
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77–  
Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)  
Twitter : @Prefet974  
Facebook : @Prefet974